



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2020/2021

PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion restreinte du : **Mardi 20 Juillet 2021**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

TERRAINS

CHAMPIONNATS FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI R1 ELITE - R1 - R2 - R3 ET DU SAMEDI MATIN R1 - R2

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2021/2022 des clubs participant aux championnats Foot Entreprise et Critérium du samedi après-midi de R1 Elite, R1, R2, R3 et du samedi matin R1, R2, de l'avis de la C.R.T.I.S. (P.V. du 06/07/2021) sur les terrains.

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM

R1 Elite :

FC BEST TRAINING CHAMBOURCY - 605406

Rappel :

La Commission rappelle au club que suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/11/2020 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe Entreprise Critérium évoluant en R1 Elite de BEST TRAINING CHAMBOURCY, le club doit trouver un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de CHAMBOURCY pour son 1^{er} match à domicile de la saison 2021/2022.

Par conséquent, elle demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de CHAMBOURCY accompagné de l'attestation du propriétaire.

Rencontre concernée :**23449309 : FC BEST TRAINING CHAMBOURCY 1 / NIKE FC 1 du 25/09/2021**

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

R3 – Poule D :**SERVICE DU 1^{ER} MINISTRE - 605205**

La Commission,

Pris connaissance du formulaire d'engagement 2021/2022 du club SERVICE 1^{ER} MINISTRE indiquant que ce club évoluera au stade Jules Noël,

Pris connaissance de la décision de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) du 01/06/2021 interdisant l'utilisation de cette installation sportive en raison d'une dégradation importante de l'aire de jeu rendant celle-ci dangereuse,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable pour que le club de SERVICE DU 1^{ER} MINISTRE évolue sur le stade Jules Noël ;

Demande au club de bien vouloir proposer un autre terrain pour cette équipe.

Précise que la Commission pourra autoriser l'utilisation du stade Jules Noël dès lors que la C.R.T.I.S. aura levé l'interdiction d'utiliser cette installation sportive.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE SAMEDI MATIN**MINISTERES AFFAIRES SOCIALES A.S – 605905**

La Commission prend note et acte le forfait général du club MINISTERES AFFAIRES SOCIALES A.S dans le championnat R1.